REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4063 Lundi 12 Mars 2012 — 17ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

SOCIETE MAGASIN GENERAL 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 3

FCP HELION ACTIONS PROACTIF 4

FCP HELION MONEO 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
AIL 2012-1 6-7

COMMUNIQUE

ARAB INTERNATIONAL LEASE 8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Magasin Général et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

« La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle a entamé des pourparlers avec le groupe Auchan, spécialisé dans la grande distribution, en vue de son éventuelle prise de participation dans le capital de la Société Magasin Général. Ce rapprochement entre les deux groupes portera également sur un partenariat technique et commercial.

Les principaux actionnaires ainsi que le management de la Société Magasin Général précisent qu'à cet instant, aucun accord n'a été signé concernant ce partenariat.

La direction générale de la société Magasin Général ne manquera pas d'informer le marché dès l'aboutissement des pourparlers ».

---

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
Agrément du CMF n°40-2010 du 03 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Ajouts de distributeurs

Hélion Capital – société de gestion de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraine par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à coté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF mis à jour sous le numéro 10-0721/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

COMMUNIQUE

FCP HELION ACTIONS PROACTIF
Agrément du CMF n°41-2010 du 03 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Ajouts de distributeurs

Hélion Capital – société de gestion de FCP HELION ACTIONS PROACTIF porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION ACTIONS PROACTIF sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraine par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à coté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION ACTIONS PROACTIF mis à jour sous le numéro 10-0720/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

COMMUNIQUE

FCP HELION MONEO
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Ajouts de distributeurs

Hélion Capital – société de gestion de FCP HELION MONEO porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION MONEO sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraine par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à coté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION MONEO mis à jour sous le numéro 10-0722/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.
Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.
A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.
Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012,** seront décomptés et payés à cette dernière date.
La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012,** soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017.**

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année.
Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013.**
Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**.
Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.
En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.
Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars
11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. N° B111820/1996

L'Arab International Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweïtienne a acquis 450 000 actions AIL qui étaient détenues par :

- Union Internationale de Banques – UIB : 200 000 actions
- The Arab Investment Company – AIC: 200 000 actions
- The Arab Fisheries Company – AFC : 50 000 actions

Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.

Le changement de la structure de capital de l'AIL n'a pas, dans l'immédiat, un effet sur la composition du Conseil d'Administration de la société.

Une réunion du conseil d'administration de l'AIL aura lieu fin mars pour la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres représentants les actionnaires cédants.

2012 - AC - 18

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,472%	1 000,000
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,498%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,558%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,633%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,738%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,783%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,843%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,903%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,948%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,023%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,083%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,128%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,203%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,231%	1 007,356
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,535%	1 023,076
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,798%	1 052,408
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,920%	1 071,099
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,226%	1 046,519
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,467
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,827
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 037,164
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,534
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,691
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,117
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		951,968

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,190	140,219
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,303	12,305
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,261	1,261
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,087	34,097
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,514	46,525
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	164,950	166,105
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	578,523	581,605
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,439	135,830
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,594	127,873
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,717	117,941
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,608	115,866
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,636	94,968
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,280	151,154
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,708	100,239
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,026	104,244
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 304,491	1 308,650
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 286,981	2 285,795
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,906	107,675
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,971	109,618
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,222	122,354
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 191,593	1 193,254
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	131,431	132,160
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,245	15,312
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 890,395	5 902,176
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 712,264	6 728,678
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,252	2,233
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,870	1,859
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,144	1,142

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,274	108,303
30	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,105	105,132
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,999	106,026
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,804	103,815
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,067	104,095
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,816	107,841
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,472	104,501
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,577	104,606
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,799	104,831
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,203	106,229
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,199	103,217
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,918	104,951
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,511	104,537
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,283	107,313
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,474	106,499
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,303	103,325
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,370	103,397
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,896	104,916
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,108	103,140
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,935	103,961

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,350	104,376
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,222	103,252
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,887	104,916
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,246	105,271
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,611	102,638
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,571	10,573
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,271	104,300
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,315	103,343
	FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,228	102,292
	SICAV MIXTES							
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,213	75,290
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	152,532	153,357
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 505,089	1 512,567
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,718	113,845
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	114,733	114,774
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,530	91,957
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,637	16,677
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	282,516	284,813
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,130	45,147
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 424,621	2 444,632
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,964	81,460
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,791	58,986
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	101,966	102,314
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,740	113,144
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,060	105,856
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,836	11,851
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,753	12,770
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,862	16,875
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	16,990	17,076
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,509	12,603
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,664	10,755
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,432	10,481
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,418	10,462
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,754	126,186
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,458	124,719
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,385	10,419
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	115,611	115,979
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,214	20,355
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,233	99,121
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,160	100,054
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,768	100,515
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,222	100,241
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	109,426	109,177
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,313	142,288
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,199	11,349
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	117,552	117,505
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,083	117,263
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	104,434	104,531
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	103,066	102,752
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	183,024	182,599
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,536	164,276
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	143,001	142,922
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 001,231	9 946,258
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	196,842	194,765
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,571	135,986
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 537,447	1 544,846
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	109,163	108,049
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,795	98,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,027	115,654
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 104,182	10 053,924

*** Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE**

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS